

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

\*\*\*\*\*

**DU 11 DECEMBRE 2017**

L'an deux mille dix-sept, le 11 décembre à 20h00, le Conseil Municipal de la Commune de CHANTELOUP-LES-BOIS, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle des Délibérations sous la présidence de Monsieur GELINEAU Jackie, Maire. Etaient présents MM GELINEAU Jackie, Maire, M. NAUD, Mme BREMOND M., Adjoints, MM GELINEAU C., JOURDAIN, VION, Mmes CESBRON M, CESBRON S., JOURDAIN, LEVRON et PREHAUT.

**Absents excusé :** Léopold NALWANGO

**Secrétaire de séance :** Cyril GELINEAU

**Convocation du** 4 décembre 2017

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu du 13 novembre 2017.

### **I – RECENSEMENT DE LA POPULATION : CREATION D'UN EMPLOI D'AGENT RECENSEUR**

Le Maire rappelle à l'Assemblée la nécessité de créer un emploi d'agent recenseur afin de réaliser les opérations de recensement 2018 ;

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 3,

Vu la loi n°2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment son titre V ;

Vu le décret n°2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population,

Vu le décret n°88-145 du 5 février 1988 relatif aux agents non titulaires,

Vu le tableau des effectifs,

Sur le rapport du Maire,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents, la création d'un emploi de non titulaire en application de l'alinéa 2 de l'article 3 de loi précitée, pour faire face à des besoins occasionnels ou saisonniers à raison d'un emploi d'agent recenseur non titulaire, à temps non complet pour la période allant du 8 janvier 2018 au 17 février 2018 inclus.

L'agent sera payé, sur la base des chiffres du recensement de la population de 2013, à raison de :

- 1,00 € par feuille de logement papier
- 1,90 € par feuille de logement internet
- 0,90 € par bulletin individuel
- 1,60 € par bulletin individuel internet

La collectivité versera un forfait de 50 € pour les frais de transport.

L'agent recenseur recevra 25 € pour chaque séance de formation, à raison de 2 séances.

## II- DECISIONS MODIFICATIVES 2017

Afin d'ajuster les comptes ou financer des dépenses supplémentaires, non prévues au budget primitif 2017 de la commune, il convient de modifier les comptes de la façon suivante :

*Fonctionnement :*

### Dépenses

- chapitre 011 – Charges à caractère général	+ 2 500 €
- chapitre 014 – Atténuation de produits	- 1 520 €
- chapitre 022 – Dépenses Imprévues	+ 4 610 €
- chapitre 023 – Virement à la section d'investissement	+ 10 850 €
- chapitre 65 – Autres charges de gestion courante	+ 370 €
<b>TOTAL</b>	<b>+ 16 810 €</b>

### Recettes

- chapitre 013 – Atténuation de charges	+ 1 520 €
- chapitre 70 – Produits des services du domaine et ventes diverses	+ 270 €
- chapitre 73 – Impôts et taxes	+ 4 630 €
- chapitre 74 – Dotations et participations	+ 7 860 €
- chapitre 75 – Autres produits de gestion courante	+ 420 €
- chapitre 77 – Produits exceptionnels	+ 2 110 €
<b>TOTAL</b>	<b>+ 16 810 €</b>

*Investissement :*

### Dépenses

- chapitre 20 – Immobilisations incorporelles	+ 80 €
- chapitre 21 – Immobilisations corporelles	+ 12 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>+ 12 080 €</b>

### Recettes

- chapitre 021 – Immobilisations incorporelles	+ 10 850 €
- chapitre 10 – Dotations, fonds divers et réserves	+ 1 230 €
<b>TOTAL</b>	<b>+ 12 080 €</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité, la modification des comptes ci-dessus au budget primitif 2017 de la commune.

## III – DROITS DE PLACE 2018

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'un droit de place a été instauré pour les commerçants non sédentaires, par délibération du 14 septembre 2015 avec les tarifs suivants :

- 160 € / an soit 40 € / trimestre pour un commerçant non-sédentaire permanent.
- 35 € / passage pour les commerçants occasionnels.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité de ne pas augmenter les tarifs 2017 et de fixer les droits de place pour 2018 à :

- 160 € / an soit 40 € / trimestre pour un commerçant non-sédentaire permanent. La facturation sera faite chaque semestre.
- 35 € / passage pour les commerçants occasionnels.

## **IV – DROITS DE VOIRIE 2018 – DISTRIBUTEUR DE PAINS**

Lors de sa séance du 13 juin 2016, le Conseil Municipal a institué des droits de voirie suite à l'implantation à demeure, d'un petit distributeur automatique de pains sur les dépendances de la voirie communale au bourg de Chanteloup-les-Bois. Il avait été décidé:

- de réclamer au bénéficiaire, Boulangerie BESSON, demeurant 14 Place du Général de Gaulle à VEZINS, une redevance d'occupation du domaine public d'un montant de 160 € par an, révisable chaque année au 1<sup>er</sup> janvier après délibération du Conseil Municipal.

Cette redevance sera facturée par semestre, à terme échu (soit début juillet et début janvier de l'année N+1).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de ne pas augmenter le tarif fixé en 2017
- de fixer les droits de voirie 2018 pour la redevance d'occupation du domaine public à 160€ à l'année, facturé par semestre à terme échu.

## **V – DESIGNATION D'UN ELU REFERENT PAR COMMUNE AU COMITE CONSULTATIF INTERCOMMUNAL DES JEUNES**

A la demande de l'Agglomération du Choletais, le Conseil désigne Léopold NALWANGO comme élu référent de la commune de CHANTELOUP LES BOIS. Les élus référents des communes pourront participer à l'élaboration et au suivi de ce comité. La réunion constitutive se déroulera le mercredi 20 décembre à 19 h Salle DENIA, Hôtel de Ville.

## **VI – QUESTIONS DIVERSES**

### 1 – Cimetière

Suite aux réflexions menées par la commission, les cavurnes seront déplacées jeudi 14 décembre prochain et seront installées côté gauche du cimetière, à l'opposé de l'emplacement actuel.

### 2 – Cercle

Depuis le 11 décembre, la cantine est transférée dans les locaux, afin de faire des économies de chauffage.

### 3 – Transports Solidaires

Le conseil municipal est informé que Jean-Paul NAUD s'est inscrit comme chauffeur pour les transports solidaires.

### 4 – Préparation des vœux du 14 janvier 2018

La commission se réunira le mardi 19 décembre à 18 heures pour organiser la préparation des vœux.

## **TOUR DE TABLE**

### **➤ Commissions intercommunales**

- *Groupe de travail agricole – (Laurent VION)*
  - Inventaire des zones humides à réaliser par les nouvelles communes qui sont entrées dans l'Adc
  - Communication autour de l'agriculture : faire connaître davantage l'agriculture pour consommer local
  - Village du Tour de France : stands de produits agricoles locaux
  - PLUi : réfection des granges remarquables : les communes de l'Adc n'ont pas toutes les mêmes règlements : à harmoniser ?

### **Dates des Conseils Municipaux**

- lundi 15 janvier 2018
- lundi 12 février 2018
- lundi 12 mars 2018
- lundi 9 avril 2018
- jeudi 17 mai 2018
- lundi 11 juin 2018

Le Maire,  
Jackie GELINEAU